RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.R.A CONCEPTA

Société à Responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros

Siège Social : la Résidence les Fougères Bâtiment B1-30,
27 Avenue du Général de Gaulle
77 210 AVON

R.C.S. MELUN 810 664 045

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 DECEMBRE 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 26 décembre à 12 heures,

Madame Maria Christina TUCCELLA

demeurant : [redacted]

Propriétaire de la totalité des **"500" parts de "10" Euros** composant le capital social de la société.

Associée unique de ladite société a pris les décisions suivantes :

- **Dissolution** anticipée de la Société à compter de ce jour ;
- Fixation du « siège » de la liquidation ;
- Nomination du Liquidateur, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prononce la **dissolution** anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 26 décembre 2024, conformément aux dispositions statutaires et des articles 1844-7 et 1844-8 du Code civil.
La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.
Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.
L'associé unique met fin aux fonctions du Président à compter du 26 décembre 2024.

Le siège de la liquidation est fixé au :

la Résidence les Fougères Bâtiment B1-30,
27 Avenue du Général de Gaulle
77 210 AVON

[redacted]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique sera le liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation soit :

Madame Maria Christina TUCCELLA
demeurant : [redacted]

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits respectifs.

TROISIEME DECISION

L'associe unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés ou par leurs mandataires.

Madame Maria Christina TUCCELLA

A.R.A. CONCEPTA
Rés. Les Fougères Bâtiment B1-30,
27 Av. du Général de Gaulle, 77210 Avon
RCS Melun – 810 664 045
[redacted]

A.R.A CONCEPTA

Société à Responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros

Siège Social : la Résidence les Fougères Bâtiment B1-30,
27 Avenue du Général de Gaulle
77 210 AVON

R.C.S. MELUN. 810 664 045

P O U V O I R

Je soussigné, **Madame Maria Christina TUCCELLA,** agissant en sa qualité de Gérante de la SARL « A.R.A CONCEPTA »

Donne pouvoir par les présentes à :

SAS AFIREC
94 boulevard Malesherbes 75017 PARIS
Représentée par Laure France TIMAR SCHUBERT

afin de déposer et signer, pour moi en mon nom , au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS partout où il sera besoin, et toutes formalités y afférent, conformément au décret du 23 Mars 1967.

Fait à Avon
Le 26 décembre 2024